

Décret n°2000-404 DU 11 mai 2000 - MATE

Code Général des Collectivités Territoriales - article L 2224-5



Table des matières

1 CUNTEXTE	
I.1. Présentation : coopération intercommunale	12
I.2. Modalités d'exploitation du service	13
II INDICATEURS TECHNIQUES	14
II.1. Définitions	14
II.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	16
II.2.1. La collecte en bacs	16
II.2.1.a. Modalités	
II.2.1.b. Fréquences de collecte	
II.2.1.c. Tonnages collectés	
II.2.1.d. Synthèse collecte en bacs	18
II.2.2. La collecte en apport volontaire	19
II.2.2.a. Modalités	19
II.2.1.d. Quantités collectées	20
II.2.3. La collecte des D.A.S.R.I.	20
II.2.3.a. Présentation	20
II.2.3.b. Quantités collectées	20
II.2.4. La collecte en déchèterie	21
II.2.4.a. Présentation	
II.2.4.b. Horaires d'ouvertures	
II.2.4.c. Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes	
II.2.4.d. Quantités collectées en déchèterie (en tonne)	
II.2.4.e. Fréquentation	23
II.3. Le transfert et le transport	23
II.4. Le traitement	23
II.4.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux	
II.4.1.a. Quantités traitées (en tonne) – Hors périmètre SICTOM	24
II.4.1.b. Quantités traitées (en tonne) – Périmètre SICTOM	
II.4.2. La valorisation biologique	
II.4.2.a. Les plateformes de broyage	
II.4.2.b. Les plateformes de compostage	
II.4.3. La valorisation matière – En centre de tri	
II.4.3.a Quantités traitées (en tonne)	26
II.4.3.b. Contrat Eco Emballages	
II.4.3.c. Localisation des repreneurs	
II.4.4. La valorisation matière - Les déchets des déchèteries	28
III INDICATEURS FINANCIERS	29
III.1. Dépenses de fonctionnement du service	29
III.2. Modalités de financement du service	
Les déchets,	10

III.2.1. Recettes liées au tri des déchets	30
III.2.2. Contribution des usagers particuliers	30
III.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)	31
III.2.4. Autres recettes	31
III.3. Analyse des Coûts	31
IV LES CHIFFRES CLES DE LA VALORISATION (EN KG/HAB./AN)	21
IV.1. Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire	31
IV.2. Quantités collectées en déchèterie	32
IV.3. Quantités totales	32
V SYNTHESE DES TONNAGES	33
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS	5
	5
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	5 34
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	34 34
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	34 34
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	34 34343434
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	34 34343435
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	34 3434343535
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	34 34 34 35 35 35
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	34 34 34 35 35 35
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	34 34 34 35 35 35 35
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT. VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité. VI.1.1. Optimisation du Tri. VI.1.2.a. La Prévention des déchets VI.1.2.b. Le diagnostic du territoire. VI.1.2.b.i. Données Socio-économiques VI.1.2.b.ii. Données déchets VI.1.2.b.iii. Partenaires VI.1.2.b.iiii. Atout Faiblesses Opportunités Menaces.	34 34 34 35 35 35 35
VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	34 34 34 35 35 35 35 36



I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de collecte des déchets ménagers du SICTOM des Couzes pour l'exercice 2014.

I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM des Couzes regroupe 46 communes du Puy-de-Dôme, celles-ci faisant partie de 6 Communautés de Communes, correspondant à 26 227 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2015)

La compétence traitement a été déléguée au VALTOM, le SICTOM des Couzes est toujours compétent en matière de collecte des déchets ménagers. Il assure la collecte des déchets ménagers en porte à porte à l'aide de bacs individuels ou de regroupements. En complément de cette collecte, il existe des points d'apports volontaires (nommés PAV).

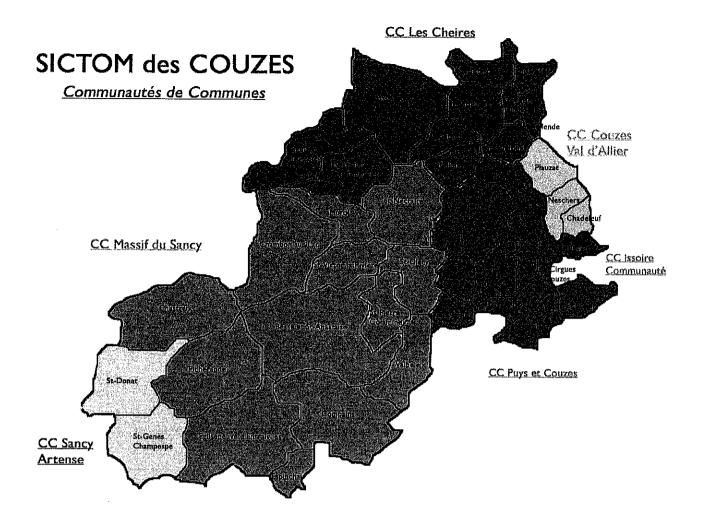
Le territoire desservi est constitué des communes suivantes :

Population communale - INSEE 01/01/2015 municipale

Communes	Hab.
AYDAT	2 224
BESSE ET ST ANASTAISE	1 519
CHADELEUF	409
CHAMBON SUR LAC	362
CHAMPEIX	1 335
CHANONAT	1 619
CHASTREIX	241
CHIDRAC	468
CLEMENSAT	115
COMPAINS	139
COURGOUL	71
COURNOLS	238
CREST (LE)	1 316
CRESTE	53
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	448
ESPINCHAL	95
GRANDEYROLLES	60
LUDESSE	475
MONTAIGUT LE BLANC	808
MUROL	544
NESCHERS	898
OLLOIX	316
PARDINES	225

Communes	Hab.
PICHERANDE	360
PLAUZAT	1 541
SAINT AMANT TALLENDE	1 792
SAINT CIRGUES SUR COUZE	331
SAINT DIERY	390
SAINT DONAT	249
SAINT FLORET	269
SAINT GENES CHAMPESPE	227
SAINT NECTAIRE	726
SAINT PIERRE COLAMINE	238
SAINT SANDOUX	916
SAINT SATURNIN	1 024
SAINT VICTOR LA RIVIERE	240
SAINT VINCENT	425
SAULZET LE FROID	264
SAURIER	239
SOLIGNAT	474
TALLENDE	1 568
TOURZEL RONZIERES	252
VALBELEIX	141
VERNET SAINTE MARGUERITE LE	302
VERRIERES	78
VODABLE	203
TOTAL:	26 227





La superficie totale du territoire du SICTOM s'élève à 113 700 ha.

I.2. Modalités d'exploitation du service

Du fait que la compétence traitement a été transférée au VALTOM, la gestion des diverses infrastructures change en 2014.

Le SICTOM conserve les services suivants :

Nature du service	Mode de gestion	Prestataire
Collecte traditionnelle	Régie directe	-
Collecte sélective en bacs jaunes (Porte à Porte)	Régie directe	-
Déchèteries (accueil - exploitation)	Régie directe	-
Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire	Prestation de service	Ets. Echalier
Déchèteries (transfert des déchets jusqu'aux plateformes de valorisation.)	Prestation de service	Ets. Echalier

Le SICTOM des Couzes fait appel à des prestataires privés afin de collecter une partie des déchets du syndicat.



Le VALTOM ayant la compétence traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, il s'occupe du traitement de ces dernières.

Nature du service	Mode de gestion	Prestataire
Stockage en ISDND	Compétence VALTOM	_
Quai de transfert	Compétence VALTOM	transport : Ets. Echalier
Tri des emballages	Compétence VALTOM	Tri: Ets. Echalier
Déchèterie (traitement des divers types de déchets)	Compétence VALTOM	Ets. Echalier SITA
Broyage et compostage des déchets verts	Compétence VALTOM	ECOVERT-BOILON PRAXY-BOURBIE Co-compostage

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. Définitions

L'articulation des différentes dénominations des types et familles de déchets collectés et traités par la collectivité est la suivante :

Déchets ménagers et assimilés (DMA) - ensemble des déchets collectés et traités par la collectivité :

- <u>Ordures ménagères et assimilées</u> : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire.
 - Ordures ménagères « strictes » : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire pour la collecte sélective.
 - <u>Ordures ménagères résiduelles</u> : déchets de collecte traditionnelle (poubelle « grise »)
 - <u>Collecte sélective</u> : déchets collectés en bacs ou sacs jaunes, ainsi qu'en apport volontaire.
 - Déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères.
- Déchets occasionnels : déchets collectés en déchèteries.

Les ordures ménagères et assimilées

Par ordures ménagères et assimilées, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...



La collecte sélective en bacs jaunes

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers
- les cartons d'emballages
- les bouteilles et flacons en plastique
- les briques alimentaires
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

Ils sont collectés en mélange, soit en bacs jaunes individuels, soit en bacs de regroupement.

La collecte sélective en point propres

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier
- les emballages en verre

sont également collectées les huiles de vidange et les piles (transférées en déchèterie)

La collecte en déchèterie

Les matériaux concernés par cette collecte sont :

- les encombrants
- les gravats
- les cartons
- la ferraille
- le bois
- les déchets végétaux
- les pneus
- les déchets dangereux des ménages en petite quantité
- les déchets de soin des patients en auto-traitement (DASRI)
- les textiles
- les DEEE, lampes et néons
- les piles
- extincteurs et bouteilles de gaz

Ils sont collectés en bennes séparées qui sont dirigées vers les filières de valorisation et/ou traitement appropriées.



II.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

Elle se fait en bacs que ce soit pour OM ou CS. Les PAV viennent renforcer le dispositif de collecte de la collecte sélective.

II.2.1. La collecte en bacs

Pour réaliser la collecte, le SICTOM dispose de 6 camions-bennes. La fréquence de collecte pour les ordures ménagères est variable : une fois tous les 15 jours pour les hameaux éloignés à une fréquence quotidienne lorsque la densité de population le justifie. Ces collectes ont lieu du lundi au vendredi (au samedi en saison touristique) entre 5h et 12h, (4h et 11h en été). Des collectes sont également effectuées en après-midi 13h / 20h.

La fréquentation touristique été/hiver a un impact sur les tonnages collectés et sur les moyens de collecte mis en œuvre (personnel et matériel).

II.2.1.a. Modalités

Les habitants disposent de bacs à cuve grise / anthracite et à couvercles de couleur verte (2 communes de couleur bordeaux) pour déposer leurs ordures ménagères et des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs emballages. Les bacs de regroupement sont lavés et désinfectés 2 fois par an. La taille des bacs individuels dépend du nombre d'habitants de chaque foyer.

L'attribution de nouveaux bacs individuels pour un foyer doit faire l'objet d'une demande de la mairie. Les demandes directes des usagers ne seront pas enregistrées.

II.2.1.b. Fréquences de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 1/2	C 1/2
Bourgs	C1 à C3	C1 à C3
Zones touristiques	C1 à C3	Jusqu'à C6

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5h et 12h, (4h et 11h en été). Des collectes d'après-midi sont également effectuées de 13h à 20h.

La collecte sélective :

SECTEUR / fréquence	Hors période touristiques	Periodes follristiques
Hameaux	Pas d	e collecte sélective
Bourgs / gros villages	C1 ou C1/2	Jusqu'à C2
Zones touristiques	C1	Jusqu'à C2



II.2.1.c. Tonnages collectés

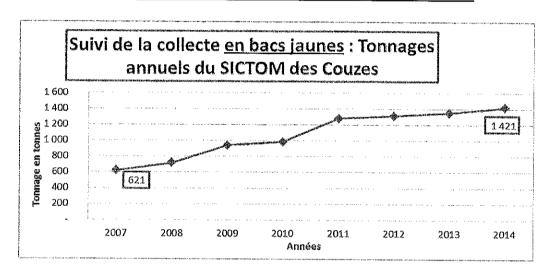
Collecte sélective des emballages :

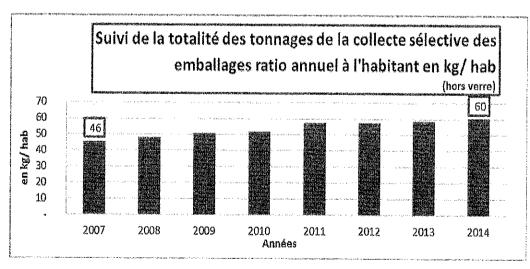
En 2014, **1 421 tonnes** ont été collectées par le biais des bacs jaunes, soit <u>une augmentation des tonnages de 4.5% par rapport à 2013.</u>

Les tonnages collectés via les points d'apports volontaires ne représentent que 165 tonnes, soit une diminution de 3%.

Nous pouvons penser que, la diminution des tonnages sur les PAV se reporte dans la collecte sélective en bac.

Cette augmentation représente quand même un effort de tri, avec <u>un ratio à l'habitant passant de 58 à 60 kg/an/hab. soit une augmentation de 4% sur la totalité de la collecte sélective.</u>





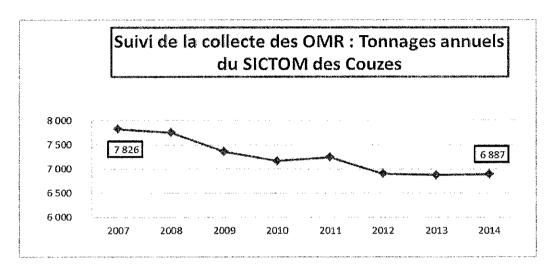
A noter : seulement une commune n'a pas de bacs de collecte sélective (Courgoul).

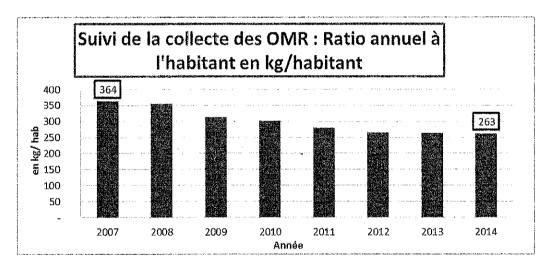
Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri Echalier à Clermont-Ferrand.



Collecte des ordures ménagères et assimilées :

En 2014, le tonnage total concerné par la collecte traditionnelle est de 6 887 tonnes, <u>soit une augmentation 0.20 %</u> par rapport aux tonnages 2013. Ceci est dû à une augmentation de la population. Cela correspond à <u>un ratio à l'habitant passant de 263.9 à 262.6kg/an/hab. soit une diminution de 0.3%.</u>





Les ordures ménagères du SICTOM des Couzes sont traitées au pôle de valorisation de VERNEA, géré par le VALTOM.

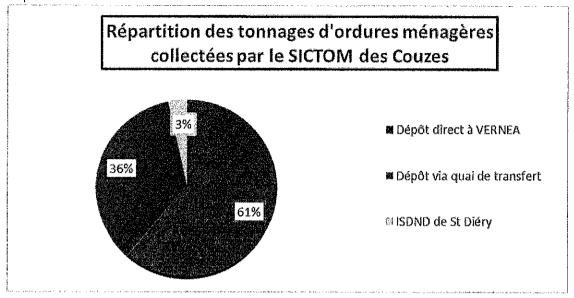
II.2.1.d. Synthèse collecte en bacs

Matériaux collectés	20	13	2()14	Evolution
en bacs	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	en tonne
Ordures ménagères	6 872	263,3	6 887	262,6	0,21%
Collecte sélective	1 353	51,8	1 421	54,2	5,00%
Total	8 225	315,2	8 307	316,7	1,00%
population (municipale)	26 096		26 227	-	0,50%

Concernant les ordures ménagères, elles sont collectées par le SICTOM des Couzes et sont soit déposées en direct au pôle de valorisation de VERNEA, soit elles transitent par le quai de transfert à St Diéry.



Le graphique ci-dessous illustre le pourcentage d'ordures ménagères (en tonne) selon leur lieu de dépôt :



II.2.2. La collecte en apport volontaire

II.2.2.a. Modalités

La collecte en apport volontaire est effective sur la totalité des communes du SICTOM des Couzes (pour le verre). Pour 1 commune (soit 71 habitants), c'est l'unique solution de tri des emballages.

Les 61 points propres permettent de trier les déchets suivants, en colonnes séparées :

- corps creux : bouteilles plastiques, ELA, conserves, ... (58 colonnes au total)
- corps plats: journaux magazines, cartonnettes,... (63 colonnes au total)
- huiles de vidange (44 colonnes au total)
- verre (62 colonnes au total),
- poubelle à piles (42 au total)

A noter, en 2014, le point d'apport volontaire, rue Marcel Gauthier à Super Besse, a été supprimé.

D'autre part, le verre peut être collecté dans des colonnes isolées (104 colonnes supplémentaires), dispersées sur les communes. Au total 166 colonnes à verre sont réparties sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Les points propres sont répartis en fonction de la densité de la population, de la fréquentation touristique et de critères liés à la proximité des habitations, les habitudes de vie des habitants, etc.

Les conteneurs pour Papiers-Cartons, Corps Creux / emballages divers ainsi que pour le verre sont collectés par les Etablissements ECHALIER (63). Les déchets sont ensuite triés par matériaux avant d'être dirigés vers les filières de recyclage définies par Echalier et EcoEmballages.

Les huiles de vidange sont collectées et traitées par la société AUVERGNE CARBURANTS (anciennement STGPTI).

Les poubelles à piles sont collectées par les agents du SICTOM des Couzes et centralisées sur les déchèteries. Elles sont ensuite collectées par la société COREPILE en déchèteries.



Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points propres et aux périodes à forte population touristique.

II.2.1.d. Quantités collectées

Toutes colonnes confondues, 1 130 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en 2014 sur les points d'apport volontaire.

Natárious collectés	2(2013		2014	
Matériaux collectés	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
Verre	918	35,2	966	36,8	4,7%
Papier-carton	136	5,2	131	5,0	-4,1%
Corps creux	34	1,3	34	1,3	-2,0%
TOTAL	1 088	41,7	1 130	43,1	3,4%
population (municipale)		26 096		26 227	

En 2014, 14.5 m³ d'huile de vidange ont été collectés. A noter une diminution des quantités collectées.

Treite de Lidae	20	13	20	14	Evolution
Huile de vidange	m3	l/an/hab.	m3	l/an/hab.	l/an/hab.
TOTAL	15,6	0,6	14,5	0,6	-7,5%
population (municipale)		26 096		26 227	

II.2.3. La collecte des D.A.S.R.I.

II.2.3.a. Présentation

Les DASRI sont les Déchets d'Activité Sanitaire à Risque Infectieux. Le SICTOM des Couzes a conventionné avec l'éco-organisme DASTRI, qui a pour but, la prise en charge totale, du coût de collecte et de traitement de ces déchets.

Le principe reste le même. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en faisant l'acquisition et en distribuant des boites dédiées à la collecte des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto-soins.

Une fois ces contenants pleins, les utilisateurs les déposent en déchèterie où ils suivront une filière agréée pour leur traitement.

II.2.3.b. Quantités collectées

Les boites fournies par les pharmacies sont de volumes variables, entre 0.7 et 2.5 litres. Elles sont regroupées en déchèterie dans des bacs de 60 litres afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante.

Type d'emballages	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution
Septo-Pack	26	27	20	23	28	+21,7%



II.2.4. La collecte en déchèterie

II.2.4.a. Présentation

Le SICTOM des Couzes compte 2 déchèteries sur son territoire, à Montaigut le Blanc et à Besse et Saint-Anastaise. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM.

Pour certaines communes éloignées de ces 2 déchèteries, une convention est passée avec des collectivités voisines pour permettre aux usagers de se rendre sur leur déchèterie :

Veyre-Monton (SBA) pour les communes de :

Le Crest, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Cournols, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population)

Saint-Genès-Champanelle (Clermont-Communauté) pour les communes de :

Aydat, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population), Saulzet-le-Froid

II.2.4.b. Horaires d'ouvertures

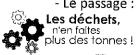
	MONTAIGUT LE BLANC	BESSE
	Route de Reignat	RD 978 – Chilosa
	63320 MONTAIGUT LE BLANC	63610 BESSE
	04.73.96.72.11	04.73.79.53.16
Lun	FERMÉ	9h-12h / 14h-18h
Mar		8h-12h / 14h-17h
Mer		9h-12h / 14h-18h
Jeu	9h-12h / 14h-18h	FERMÉ
Ven		9h-12h / 14h-18h
Sam		9h-12h / 14h-18h

Pour les communes citées ci-dessus ayant accès à ces déchèteries.

	<u>VEYRE-MONTON</u>	SAINT GENES CHAMPANELLE
	RD 213	RD 96
	Lieu dit la Nave	Route de Nadaillat
	63960 VEYRE-MONTON	Theix
	04.73.64.74.44	63122 SAINT GENES CHAMPANELLE
Lun		04.73.87.31.47
	-{	FERMÉ
Mar	8h-12h30 / 13h30h-19h	
Mer	(18h en hiver)	
Jeu	(ISH CH HIVE)	9h-12h / 14h-18h
Ven		
Sam	8h-19h (18h en hiver)	

II.2.4.c. Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ Pour les Professionnels :
- Activités commerciales, artisanales, touristique, industrielles et de service, ainsi que les professions
- Présentation d'un justificatif de l'activité sur le territoire du SICTOM.
- Le passage : 10 ou 20€ le passage par dépôt (selon le type du véhicule).



21

- Une facture trimestrielle sera réalisée.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T.

Concernant les conditions d'accès des déchèteries extérieures, l'usager doit s'orienter vers Clermont communauté pour la déchèterie de St Genès-Champanelle et au Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour la déchèterie de Veyre-Monton.

II.2.4.d. Quantités collectées en déchèterie (en tonne)

Ci-dessous, tableau des tonnages collectés uniquement dans les 2 déchèteries du SICTOM des Couzes.

	, tableau des tonnages collect	· · · · · ·	013		014	Evolution
N	latériaux collectés	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)			26 096		26 227	
	Gros cartons	134,0	5,13	151,84	5,79	12,7%
	Ferrailles	148,0	5,7	183,76	7,0	23,5%
	Bois	561,9	21,5	636,38	24,3	12,7%
	Gravats valorisés en ISDND	1320,0	50,6	1457,66	55,6	9,9%
	Déchets verts	708,0	27,13	785,84	29,96	10,4%
	D.E.E.E. dont:		-		_	-
	- Gros électroménager hors froid	50,0	1,9	49,77	1,9	-1,0%
	- Gros électroménager froid	27,0	1,1	31,36	1,2	0,8%
	- Ecran	30,0	1,1	30,40	1,2	0,8%
Déchets	- Petit appareil de mélange	22,0	0,8	30,85	1,2	39,5%
valorisés	TOTAL	129,0	4,9	142,45	5,4	9,9%
	Pneus	24,0	0,9	46,74	1,8	93,8%
	Batterie	0,0	_	0,00	-	-
	Huile alimentaire	4,6	0,2	3,83	0,1	-17,2%
	Piles	1,9	0,1	3,05	0,1	60,3%
	Tissus*	11,9	0,5	9,98	0,4	-16,6%
	Lampes et tubes fluorescents	0,5	3,7	0,31	2,0	
	DIB valorisés		-		-	-
	Sous total	3044	117	3422	130	11,9%
	Gravats non valorisés		-		-	-
	Encombrants	872	33,4	978,48	37,3	11,7%
Déchets	Déchets toxiques (DMS) (hors huiles)	21,3	0,8	26,11	1,0	22,0%
non valorisés	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,66	0,0	0,43	0,0	-35,2%
	Amiantes cimentée		-		-	-
	DIB non valorisés		_		-	-
	Sous total	894	34,3	1005	38,3	11,9%
-	Total des apports	3 938	150,9	4427	168,8	12,4%



* Les tonnages de textiles recueillis en déchèterie ne représentent que 11% du tonnage total. En réalité, ce sont 91T de textile qui ont été collectées en 2014, par Emmaüs ou le Relais 48.

En 2014, le tonnage total collecté en déchèteries est de 4427 tonnes. <u>Le ratio à l'habitant passant de 151 à 169 kg/an/hab. soit une augmentation de 12.4%.</u>

II.2.4.e. Fréquentation

		2013			2014		
Déchèterie	Particuliers	Pro.	Total	Particuliers	Pro.	Total	Evolution
Besse	3 707	308	4 015	5 087	281	5 368	33,7%
Montaigut	11 276	98	11 374	12 905	128	13 033	14,6%
TOTAL	14 983	406	15 389	17 992	409	18 401	19,6%

La fréquentation est en hausse de 19.6% en 2014.

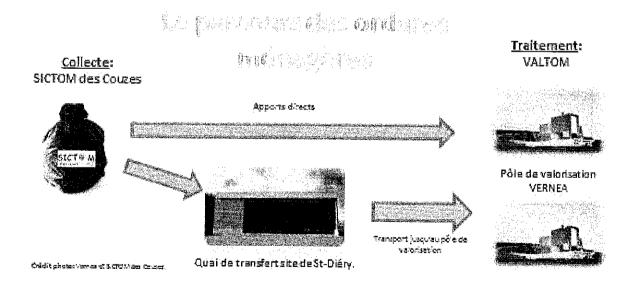
Pour rappel, les données relatives à la fréquentation du mois de juillet 2013, ne nous ont pas été communiquées.

II.3. Le transfert et le transport

En 2013, le SICTOM des Couzes réalisait le traitement des ordures ménagères collectées à l'ISDND de St-Diéry.

En 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. Les ordures ménagères collectées par le SICTOM des Couzes sont soit déposées en direct au pôle de valorisation VERNEA, soit elles transitent par le quai de transfert à St-Diéry.

Le schéma ci-dessous décrit le parcours des ordures ménagères du SICTOM des Couzes :



II.4. Le traitement

II.4.1. Le pôle valorisation de déchets ménagers VERNEA



Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA, conçu pour optimiser toutes les formes de valorisation, combine fiabilité technique, modularité et respect de l'environnement autour d'une unité de valorisation biologique et d'une unité de valorisation énergétique.

Le pôle comprend:

- Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique.
- Une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
- Une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique.
- Une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- Une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique. L'utilisation de ce procédé permet de diminuer la quantité des déchets ultimes à enfouir tant au niveau du volume (90%) que de la masse (70%).
- Une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, complémentaire des équipements prévus par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui permet quant à elle de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir ainsi que les nuisances des ISDND (lixiviats et biogaz).

II.4.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'ISDND de St-Diéry est constituée de trois casiers dont seul le casier n°3 est en exploitation.

L'ouverture du pôle de valorisation de VERNEA a fortement diminué l'activité d'enfouissement sur le site de St-Diéry. Le casier en exploitation accueille actuellement les encombrants et les gravats issus des déchèteries du SICTOM des Couzes.

Les professionnels ainsi que les communes adhérentes au SICTOM des Couzes, sont autorisés à effectuer des dépôts sur le casier, à condition d'avoir rempli une fiche d'information préalable (FIP) et la convention de dépôt du VALTOM. Aucun dépôt n'est accepté si les documents ne sont pas dûment complétés, signés et retournés.

Depuis 2014, ce service est payant. Une grille de tarif est jointe à la convention du VALTOM.

II.4.1.a. Quantités traitées (en tonne) - Hors périmètre SICTOM

A compter de 2012, le SICTOM des Couzes a accueilli des encombrants provenant d'Ardes Communauté. Depuis 2014, ces encombrants sont détournés vers le pôle de valorisation VERNEA.

	2013	2014
Ordures ménagères	0	0
Encombrants	43	10
TOTAL DECHETS ENFOUIS	43	10



II.4.1.b. Quantités traitées (en tonne) – Périmètre SICTOM

Tonnages stockés			20)13	2014		Evolution
			tonnes	kg/an/ha b.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab
popula	ition (municipa	le)		26 096		26 227	
	Ordures me	énagères	6872	263,3	239	9,1	-96,5%
	Déchets bennes	Sans Ardes	872		978	37,3	12,2%
Ménages et collectivités	encombrants et déchèteries	Avec Ardes	915	35	988	0,1	-99,8%
Concountes	Boues station d'épuration		5	0,2	16	0,6	205,0%
	Gravats non utilisables		-	-	-	-	-
	Résidus d'unités de tri		-	_	_	-	-
professionnels	Déchets industriels banals *		57	2,2	6	0,2	-89,9%
	Résidus d'un	ités de tri	-	-	-	-	-
TOTAL	DECHETS ENFO	UIS .	7849	300,7	1 249	47,6	-84,2%

En 2014, le tonnage total enfoui sur l'ISDND de Saint-Diéry est de **1.249 tonnes**. <u>Un ratio à l'habitant passant de 300,8 à 47,6 kg/an/hab soit une diminution 84,2%</u> par rapport à 2013.

En 2014, les ordures ménagères sont traitées sur le pôle de valorisation VERNEA alors qu'auparavant elles étaient enfouies sur l'ISDND de St-Diéry. Cette diminution est donc liée à la quantité d'ordures ménagères non enfouies.

II.4.3. La valorisation biologique

Le traitement des déchets verts sur le territoire est de la compétence du VALTOM. Il gère le broyage des déchets végétaux présents sur la plateforme de broyage et dirige le broyat vers les centres de traitement appropriés.

II.4.3.a. Les plateformes de broyage

La plateforme de broyage du VALTOM, située à l'entrée de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Elle regroupe les déchets collectés dans les 2 déchèteries, les déchets des services municipaux, ceux des professionnels, ceux des campings et ceux des particuliers.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers les plateformes de compostage du VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation de broyage et transport.

Ce sont **1.254 tonnes** qui sont ainsi collectées et traitées sur la plateforme de broyage, soit une augmentation de 32,7% par rapport à 2013. Cette augmentation s'explique par d'avantage d'apports des professionnels et des campings sur l'année 2014.



Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, depuis 2007, une filière de co-compostage avec des effluents d'élevage agricoles, permettant de limiter les transports mais également d'enrichir les sols.

Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme de Saint-Diéry.

Déchets / Origine	Propriétaire	Prestataire	2013	2014	Evolution	
Déchèteries		broyage et	709,000	785,840	10,8%	
Services municipaux	transport : ECOVERT- BOILON VALTOM	ECOVERT-	50,730	69,910	37,8%	
Particuliers			74,810	123,820	65,5%	
Campings			agriculteurs,	52,120	98,060	88,1%
Professionnels			58,400	176,550	202,3%	
TOTAL D	ECHETS VI	945,060	1 254,180	32,7%		

II.4.3.b. Les plateformes de compostage

Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SICTOM des Couzes. Les déchets broyés sur la plateforme de broyage de Saint-Diéry sont compostés :

- Soit sur la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines
- Soit sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

II.4.4. La valorisation matière – En centre de tri

II.4.4.a Quantités traitées (en tonne)

Les déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de la société Echalier à Clermont-Ferrand. Les matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage définies par Eco-Emballage.

Tonnages collectés	20)13	2014		Evolution
PAP / PAV	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)		26 096		26 227	
Journaux Magazines	678,125	26,0	680,39	25,9	13%
Carton	206,72	7,9	204,98	7,8	9%
Briques alimentaires	6,885	0,3	6,14	0,2	-10%
Bouteilles plastique PET	63,317	2,4	61,77	2,4	32%
Bouteilles plastique PEHD	24,625	0,9	37,07	1,4	69%
Emballage acier	31,305	1,2	34,00	1,3	19%
Emballage alu	1,97	0,1	2,00	0,1	4%
Autres Papiers	168,695	6,5	202,99	7,7	39%
Refus	325,335	12,5	372,56	14,2	23%
freinte 1% centre de tri	13,52	0,5	0,00	_	-
Total	1 520,50	58,3	1 601,89	61,1	18%



<u>Rappel</u>: Les chiffres 2013 donnés lors du précédent rapport annuel ne relataient que les tonnages collectés en bacs jaunes. Les chiffres 2013 de ce rapport comprennent bien les tonnages PAV.

La part de **refus de tri** des déchets recyclables collectés est en augmentation, passant à **23% en 2014** contre 22% en 2013. <u>Des efforts sur le tri sont encore à réaliser</u>.

II.4.4.b. Contrat Eco Emballages

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le SICTOM des Couzes est sous contrat avec Eco-Emballages, sous la forme du **Contrat pour l'Action et la Performance type (barème E)**, pour tous les matériaux y compris le verre.

Il a été choisi l'option fédération pour la reprise de la plupart des matériaux. Pour les autres, la reprise filière Eco-Emballages a été conservée.

Matériau trié	Filière de reprise	Repreneur
Cartons EMR	Option Fédération	Ets Echalier
Bouteilles en plastique	Option Fédération	Ets Echalier
Emballages en acier	Option Fédération	Ets Echalier
ELA / Tétra	Option Filière	Revipac
Emballages en aluminium	Option Filière	Regeal Affimet
Verre	Option Filière	OI Manufacturing

Pour les autres matériaux issus de la collecte sélective, c'est la Société Echalier qui rachète les matériaux :

Journaux – magazines	Inclus au marché de tri du VALTOM	Ets Echalier
Gros de Magasin	Inclus au marché de tri du VALTOM	Ets Echalier

II.4.4.c. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Echalier	St Ours les Roches (63)
Briques alimentaires	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Echalier	Clermont-Fd (63)
Emballages en acier	Echalier	Clermont-Fd (63)
Emballages en aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Journaux – magazines	Echalier	Clermont-Fd (63)
Verre	OI Manufacturing	Saint-Romain le Puy (42)



II.4.5. La valorisation matière - Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

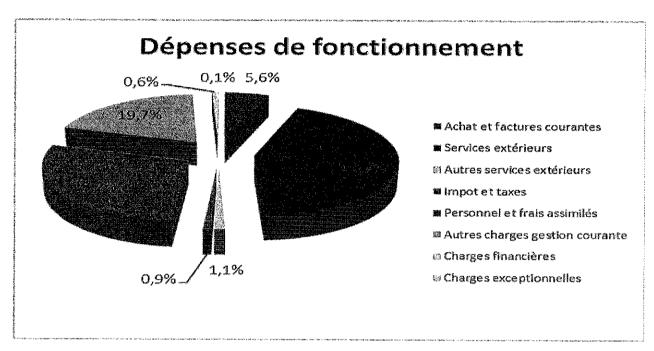
Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	St-Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT-BOILON BOURBIE-ONYX Agriculteurs	Lempty (63) Charbonnier (63) local
Cartons	Recyclage	ECHALIER	Clermont-Fd (63)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	Joze (63)
Piles	Traitement	COREPILE	Paris (75)
Huiles de vidange	Valorisation	Auvergne carburant	Aurillac (15)
Batteries	Traitement	RECYLEX	Paris (75)
Gravats	Matériaux d'exploitation	SICTOM	St-Diéry (63)
Encombrants	Enfouissement	SICTOM	St-Diéry (63)
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	St-Ours (63)
Déchets toxiques	Traitement	SARPI	Limay (78)
Huile de friture	Valorisation	SARPI	Limay (78)
DEEE	Valorisation	ECOSYSTEME	Paris (75)
Boîtes DASRI	Incinération	SITA-Mos	Bayet (63)



III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Dépenses de fonctionnement du service

Montant des principales dépenses de fonctionnement pour l'année 2014 : 4.072.685 € TTC (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte des déchets :

Collecte des Points Propres - Ets ECHALIER : 28.094,90 € TTC

Collecte et transport des bennes de déchèterie : Ets ECHALIER : 97.813,38 € TTC

Collecte des déchets dangereux : SITA : 4.111,24 € TTC
Utilisation des déchèteries hors SICTOM : 136.589,56 € TTC

Impôts et taxes.

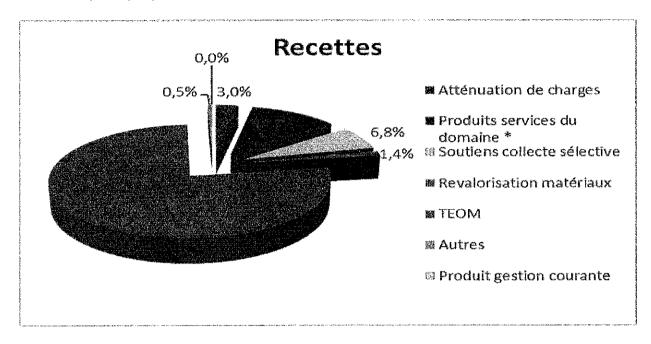
Le SICTOM est redevable de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), de l'indemnité à la commune de St-Diéry et de diverses taxes. Tout cela est lié au stockage des déchets : 35.895,36 € TTC

Le SICTOM paie également une contribution au VALTOM pour l'exercice de la compétence Traitement (dont traitement des déchets verts et enfouissement) : **764.621,00 € TTC**



III.2. Modalités de financement du service

Montant des principales recettes de fonctionnement pour l'année 2014 : 4.251.668 € (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Les principales recettes sont les suivantes :

III.2.1. Recettes liées au tri des déchets

La collecte en bacs jaunes et en déchèteries permet de recevoir les recettes suivantes :

Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 73.597,90 €

Vente liée au journaux-magasins (JM), gros carton (GM), et ferraille : 15.197,92 € Vente des emballages recyclables collectés en bacs jaunes et PAV : 52.761,66 €

Vente des DEEE: 5.638,32 €

Aides versées par les Eco-organismes : 273.892,96 €

Eco-Emballages (soutien à la tonne triée + com. ...): 244.135,14 €

OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : 3.120 €

Eco-Folio (papier-publicités): 26.637,82 €

III.2.2. Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes. Ce sont les communautés de communes qui la perçoivent, puis la reversent au SICTOM.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction du type de collecte des ordures ménagères : fréquences, types de conteneurs (individuels ou de regroupement).

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.



Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

TEOM Collectée : 3.255.638 €

III.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non-particuliers suivant les modalités suivantes :

🖔 Accès payant pour les artisans-commerçants :

En déchèterie : 10 à 20 € TTC par passage pour véhicule inférieur à 3,5 tonnes.

Redevance Collectée: 1.561,96 €

🖔 Redevance spéciale pour les Campings.

Redevance Collectée : 38.087,28 €

III.2.4. Autres recettes

Une convention entre Ardes Communauté et le SICTOM des Couzes était établie afin que les encombrants soient enfouis sur le site de St Diéry. Depuis 2014, les déchets transitent directement au pôle de valorisation VERNEA et non au SICTOM des Couzes.

Nous ne disposons plus de recette pour ces apports.

III.3. Analyse des Coûts

Dans le cadre du programme local de prévention, le SICTOM des Couzes va engager une analyse des coûts via la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette analyse permettra de définir, pour chaque flux de déchets, les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets. L'analyse est actuellement en cours.

IV LES CHIFFRES CLES de la VALORISATION (en kg/hab./an)

IV.1. Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire

Tonnages en kg/hab./an	2010	2011	2012	2013	2014
Collecte des ordures ménagères	297,3	280,0	265,0	263,3	262,6
Collectes sélective en bacs jaunes	40,9	49,6	50,5	51,8	54,2
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	33,6	34,8	34,8	35,2	36,8
Collecte sélective en apport volontaire (papier)	8,3	6,3	5,6	5,2	5,0
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	2,0	1,4	1,3	1,3	1,3
TOTAL	382,1	372,1	357,2	356,8	359,8
Taux de valorisation	22,19%	24,75%	25,81%	26,21%	27,03%

Volumes en litre/hab./an	2010	
Collecte sélective en apport	0.4	
volontaire (huile)] [0,4	

2010	2011	2012	2013	2014
0,4	0,8	0,5	0,6	0,6



IV.2. Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an	
Collecte en déchèterie (valorisé)	
Collecte en déchèterie (non valorisé)	
TOTAL	_
Taux de valorisation	

2010	2011	2012	2013	2014
112,6	134,4	114,6	116,6	130,5
30,3	33,1	33,3	34,3	38,3
142,9	167,5	147,9	150,9	168,8
78,80%	80,24%	77,48%	77,27%	77,30%

IV.3. Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an
Déchets valorisés
Déchets non valorisés
TOTAL
Taux de valorisation

2010	2011	2012	2013	2014
197,4	226,5	206,8	210,2	227,7
327,6	313,1	298,3	297,6	300,9
525,0	539,6	505,1	507,8	528,6
37,60%	41,98%	40,94%	41,39%	43,08%



V SYNTHESE DES TONNAGES

	2000		ŀ	9999	ŀ	0000	ľ		ļ		
Population Population Municipale (= Simple Compte)	21517	52852		26.032		26092		26 227	74	24137.2414	Destigation des déchets
	-		20,100	II .	⊩	╟	⊩	⊩		Seider	
Collect 6: 01 date: McGate: 2 R/s (Telles	1856 364	5767	280	6 300	265 6 872	263	2 6 887	25.	021%	5	0.21% Valorisation energetique
SICTOM DES COUZES	-	- 1245	\vdash	_			+-	"	L		2 Dépôt VERNEA, Dépôt via quai de transfert
	1772 82	2 384	92	2 402	32 2441		2 551	86	X2 #		
Porte à Porte	-		+		-		-				
Embaltages en mélange (papier cartons compris)	621 23	1283	49,6	1314	50,5	1353 51	51,8 1421	77.7	5,0%	20%	
Apport volostaire							,	•			Acivr: Eto ECHALIER
* Papier, journaux magazines	300	16.4	6,3	147	5,5	136	5,2 131	0'5		3,7%	8 .4% : AFFINET (60)
• Emballages (bouteilles plastiques, conserves)	61	37	1,4	36		***				-1,5%	k Verre : Of Manufacturing
• Vere	730 37	300	34,8	305		318 35,2	366	37,0	5,2%	5,2%	
	28.6	200	1 97	676		446	666				
four facts of the facts of the facts of the facts of the facts of	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	<i>w</i>	10.7	545	70,1		11,5 T	. 14.3	24,23	24,2%	Particular energetique ellos enfoussement Partona
TOTAL Orderer Messaghter	355 £	6.4	372	9.382	257 9.313	1875 AF	357 \$43\$	295	*1	1,33	A. C. S. A.
	000 m	861	* C#		354 4 87			94	49.48	福東 公本	
	١.	0 9		450	_		+	1			
2302.000 2.201.0000	8		3 6	188	ļ			1	<u> </u>		
Bois	 -	600	200	╀		_	L	ľ			
Grayts	1	1441	25.	╀	-	Ļ	_		Ļ		
Encombrants		***	200 200 200 200 200 200 200 200 200 200	┡		L	33,4 978				
Pneus	L	98	23	L		L		L			
Textile		2	0,5	12		L	0,5			-16,12	
Piles		7.2	0,1	* 4			0,1				
Déchets verts	557 26	770	29,7	L	27,8	L	27.1 786	5 30,1			
Déchets ménagers spéciaux - dont huiles végétales depuis 2011	0 *	58	1,1	24	6.0	26	1,0 30	1,1	15,6%	15,6%	Valorisation ou traitement spécialisé
D3E (Dechatr Equipoments Electriques et Electroniques)		142	5,5	126	1 8'7	129 4	4,9 14.2	5,5	10,4%	10,43	8 Valorisation ou traitement spécialisé
	0 8 0										
bennes à encombrant particuliers	0	1	•	E	•	ı.	-	'	20'0	20'0	K Enfouissement
TOTAL Dischary accommands	3112	£61.9	162	3.843	3.0	389.6	151 4425	170	12,42	12.4×	
		Hillio.						퐾			
TOTAL DECHETS HERAGERS ET ASSIMILES (OMR - 65 - Dealtesin - Antras)	165 412 24	224.4	# 534 #####	13.45 m	505 13 212		500 13.862	531	***	4.52	
			+ 機。	JIII		1					
		m				TOTAL DEST			200		
Hulles vegetales (m3) (en DIVIS depuis 2011)			34 I		100		101		voir DIMS		Traitement
DASH (Septopacks builtres)	1111			20.4	THE STATE OF THE S		N G		2002		Falkement
Dechets verts deposes directement sur la plate-forme de broyage (hors pro et	NO.					io ⁴			55.44 50.44 50.44	NB 1	Valorisation
Hulle moteur usagee	2	2 0 m2		70.0	e∎ o"cı	7	7 E C T	-	%°02-	_	Valorisation
	00 60 60 60										
SICTOM ISSUERE BRIDDINE	NO P			664	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1	1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	6		Enfoussement
depots directs (pro et communes, hors gravats) = UIB						- 1			20.2%		Enfoussement
Boues de station d'epuration		2		2		n		100	220,02		at a
Tatal FALORISATION DNA (Larr quaret)	23.62			39 . C		20,62		×2.0	Property of the second	70.	
		Const Western State State State	STATE OF STA		Section (Section Control Contr	Charles and the second	200360000	\$1.00 x 8.00 x 8.00			
Takal JALORISATION DHA (dask granety)	X4.44			X5.6E		X		×		N	中国 经基本公司的 医阿克克氏病 医阿克克氏病



VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

VI.1.1. Optimisation du Tri

L'optimisation du tri passe par :

Développement du tri des emballages recyclables et journaux magazines Sensibilisation des scolaires Information des usagers (réunions publiques, rendez-vous avec les élus.) Sensibilisation en porte à porte sur les consignes du tri.

En 2014, les suivis de qualité du tri, les actions de sensibilisation de la population et des scolaires ont été réalisées sur les communes suivantes :

SUIVI QUALITE REALISE		ANIMATIONS SCOLAIR	ES
COMMUNES CONCERNEES	NB DE CLASSE	NB D'ELEVES	COMMUNES CONCERNEES
Super Besse	28	611	Besse, Aydat Tallende Le Crest, Ludesse, Saurier, St-Saturnin Valbeleix, Champeix Neschers St-Amant-Tallende

VI.1.2. Le Programme de Prévention des déchets ménagers

La loi du 10 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 stipule notamment la diminution des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant 5 ans à partir de 2010. De plus, elle prévoit un objectif de diminution des quantités de déchets enfouis ou incinérés de 15% d'ici 2012.

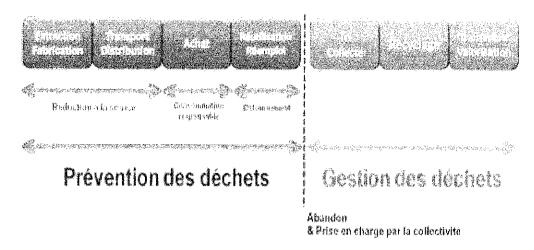
En 2012, les EPCI en charge de la gestion des déchets devaient obligatoirement se doter d'un programme local de prévention.

Le SICTOM des Couzes, et son Programme Local de Prévention, s'inscrit directement dans cette loi.

VI.1.2.a. La Prévention des déchets

Le Code de l'environnement donne une définition de « déchet » : c'est un bien, une substance, un matériau que son détenteur à l'intention de jeter. La prévention est donc le fait de limiter, de retarder ou d'éviter cet

acte. La frontière est l'acte d'abandon. A ce moment-là, la collectivité prend en charge le déchet dans sa globalité et cela engendre un coût.



<u>Il est primordial de distinguer la prévention du tri</u> car dans le premier cas, on cherche à ne pas produire de déchets et dans l'autre cas, on cherche à jeter le déchet déjà produit de la manière la moins impactante pour l'Environnement.

VI.1.2.b. Le diagnostic du territoire

La première phase du Programme de Prévention est l'élaboration d'un diagnostic de territoire. Le SICTOM et le VALTOM ont élaboré ce document selon une méthodologie précise qui analyse les caractéristiques du territoire et ses atouts-faiblesses-opportunités-menaces.

VI.1.2.b.i. Données Socio-économiques

D'un point de vue socio-économique, on peut constater qu'il y a deux zones distinctes au sein du SICTOM des Couzes :

Zone 1 : Nord Est du territoire (25 communes), à proximité de l'autoroute A75 et en périphérie Clermont et Issoire. Elle représente 75% de la population et on y trouve des résidences principales et individuelles. Les habitants travaillent dans les agglomérations de Clermont et Issoire.

Zone 2 : Sud du territoire (21 communes) avec un pôle d'attractivité à Besse. La population est plutôt vieillissante et âgée et il y a une grande part de résidences secondaires dans les communes touristiques. Le lieu de vie et de travail sont souvent identiques. La population touristique est très importante.

VI.1.2.b.ii. Données déchets

Concernant les déchets, le SICTOM des Couzes était compétent pour la collecte et pour le traitement des déchets ménagers et assimilés jusqu'en 2013.

Il serait possible de produire 268kg de déchets de moins par habitant et par an.

VI.1.2.b.iii.Partenaires

Le SICTOM des Couzes a également la particularité de bénéficier d'un réseau de partenaires potentiels très important comme par exemple :



- associations développées et très variées : défense de l'environnement, commerçants, professionnels, propriétairse, caritatives, sportives, etc
- 2 Systèmes d'Echange Local, 1 AMAP, 1 projet de ressourcerie, 2 ESAT (maisons de retraite)
 - acteurs économiques : grande distribution, artisan, paysagiste
- établissements publics : Mairies, Communautés de communes, établissements scolaires, gendarmerie
- acteurs du tourisme : structures d'hébergement, restaurateurs, Office du tourisme, P.N.R des Volcans d'Auvergne

VI.1.2.b.iiii. Atout Faiblesses Opportunités Menaces

Le SICTOM des Couzes peut, en plus des points précédemment évoqués, s'appuyer sur le Programme « Agir pour moins de déchets » du VALTOM et sur l'image de pleine nature du territoire à travers le patrimoine naturel et culturel.

Cependant, il faut prendre en compte les freins qui sont présents à travers les différentes populations (résidentes et touristiques) et les 2 zones précédemment décrites.

A partir de là, des pistes d'actions sont proposées en tenant compte de ce qui a été dit plus haut. Un comité de pilotage se réunira en 2015 afin de confirmer ce qui a été réalisé et de déterminer les actions pour les années à venir.

VII SYNTHESE ET PROJETS

VII.1 Bilan des actions liées au plan local de prévention en 2014 :

AXE 1 - Sensibilisation du public

Cibles

Actions

Tâches

Public touristique - Sensibiliser un public touristique à la prévention des déchets Durant le mois de juillet, l'office de tourisme intercommunal des Cheires, le SICTOM des Couzes et la société D3 (Démarche vers le développement durable) se rassemblent afin de rendre les vacances écoresponsables.

L'office accueille sur le site de la plage d'Aydat, trois animations ludiques et de plein air autour de la gestion des déchets.

Les 3-7 ans auront le plaisir de rencontrer « Mr Paparello » qui leur donnera quelques « trucs et astuces » sur le tri des déchets dans les différents conteneurs. Les 8-12 ans réaliseront un jeu de piste autour du lac afin de se sensibiliser à la prévention des déchets.

De plus, un moment convivial et familial sera proposé afin de réaliser des totems de déchets réutilisables sur l'après midi. Toutes ces animations sont clôturées par un goûter « zéro déchet ».

Bilan de l'animatrice : 6 animations proposées, 2 réalisées (4-6 ans)

Concernant l'absence d'inscriptions, plusieurs facteurs sont envisageables :

- l'offre des animations proposées aux vacanciers est déjà importante (animations des campings, animation de l'OT)
- la fréquentation du site nettement en baisse (selon l'OT), entre 2 et 5 personnes inscrites à chaque animation proposée par l'OT (toutes animations confondues)
- la météo peu clémente qui a favorisé les vacanciers à aller se promener les jours de beau temps (ce qui était le cas les jours des animations).

La communication de l'OT a été suffisante, lors des animations. Il y avait des habitants Aydat et des vacanciers. Tous les publics ont été touchés. Plusieurs appels ont été enregistrés à l'OT suite aux articles parus dans La Montagne.

Seules les animations 4-6 ans ont eu des inscrits. Il n'y a pas beaucoup d'offres pour ce public. Nous avons eu également 2 personnes inscrites sur une animation 7-12 ans mais les personnes étaient absentes le jour de l'animation (météo ?). Il y a eu également une famille inscrite (2 personnes) pour l'animation grand public, trop peu pour maintenir l'animation.

Cette animation aurait peut-être mérité une communication plus importante. A noter aussi, la bonne implication de l'OT pour la mise en œuvre des animations.



Tout public

- Communication des bons gestes pour réaliser un bon

compost

Lors de la remise des composteurs, un stand composé de documentation, exemple de compost, et livret illustré était animé par notre ambassadeur du tri. Une vingtaine de personnes ont été sensibilisées ce jour-là.

AXE 2 - Eco-exemplarité de la collectivité

Cibles

Actions

Tâches

Agents des communes et communautés

 Sensibiliser les agents des communes aux

bons gestes

de communes

Élaboration d'un questionnaire (réalisation ou pas des gestes de tri, dispositif mis en place pour diminuer les déchets, état des lieux de leur commune au niveau des textiles, piles, DEEE, déchets verts, verres réutilisables).

AXE 3 - Actions emblématiques nationales

Cibles

Actions

Tâches

Compostage en camping

-Sensibiliser un public touristique au compostage en camping

L'intervention se fera avec des campings volontaires.

Prévention:

Un maître composteur viendra déterminer l'emplacement des composteurs, réaliser une formation de ½ ou 1 journée aux agents en charge du compostage.

Tout au long de cette opération, le maître composteur assure un suivi des composteurs.

Communication:

Afin que le public touristique soit informé des nouvelles pratiques du camping, le SICTOM des Couzes se chargera de réaliser des documents à destination du public informant des bons gestes à réaliser, mais aussi la signalétique.

Tout au long de cette opération, le maître composteur assure un suivi des composteurs.

Le SICTOM des Couzes s'engage à fournir les composteurs et un nombre suffisant de bio seaux afin que cette opération soit une réussite.

Deux campings ont été retenus : Camping Bois de Gravière à Besse et Camping du Lac d'Aydat.

Le dispositif est bien ancré dans les mœurs. Les touristes jouent le jeu. Peu de désagréments notés. Le Maître composteur dresse un bilan positif sur les deux campings.

Compostage domestique

Sensibiliser les usagers au

Distribution de composteurs, bio-seaux et aérateurs

compostage

AXE 4 - Actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi)

Cibles

Actions

Tâches

Ressourcerie

 Participer au projet de développement d'une Ressourcerie sur le territoire La ressourcerie a acquis un ancien hôtel pour local. De nombreux travaux sont à réaliser avant que l'établissement ne puisse ouvrir. De plus, ils ne font plus partie du réseau ressourcerie et ne possèdent plus assez de fonds pour construire un avenir serein. Néanmoins, le SICTOM des Couzes en partenariat avec la Montagne Verte a retravaillé la convention. Malgré la motivation des membres de l'association, les élus du SICTOM des Couzes sont un peu retissants au vu de l'évolution du projet.



AXE 5 - Action de prévention qualitative

Cibles

Actions

Tâches

Aucune

Aucune

/

VII.2 Actions de prévention mis en place pour l'année 2014 :

Axe 1 : Sensibilisation des publics

<u>Action 1</u>: Mise en place d'animations sur le thème de la prévention à un public touristique. Animation autour du Lac d'AYDAT en partenariat avec OTI des Cheires.

Axe 2 : Eco-respensabilitá

Aucune action n'est prévue pour ce point.

Axe 3: Actions emblématiques

- Action 2 : Développement du compostage pour différents publics.
 - Campagne de mise en place du compostage en camping
 - Campagne de distribution de composteurs auprès des usagers

Axe 4 : Actions pour éviter de produire des déchets

Action 3 : Convention de partenariat avec la ressourcerie.

<u>Action 4</u>: Mise en place d'un suivi sur le thème du gaspillage dans les écoles sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Axe 5 : Actions sur la nocivité (ou a actions de prévention qualitative »)

Aucune action n'est prévue pour ce point.

